



**FONDASYON JE KLERE**  
Une Fondation  
une nouvelle Forme  
de Citoyenneté  
Une Nation

## Communiqué

**Contact : Marie Yolène GILLES**  
**Tel. : (509) 3728 8466**

### **ASSASSINAT DU BATONNIER MONFERRIER DORVAL**

**28 AOUT 2020 – 28 AOUT 2021**

### **LA FJKL DENONCE UNE VOLONTE MANIFESTE DE L'EXECUTIF DE FAIRE OBSTRUCTION AUX POURSUITES JUDICIAIRES**

**La Fondasyon Je Klere (FJKL)** rappelle que le 28 août 2020 Me Monferrier DORVAL, le bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince, fut lâchement assassiné en rentrant chez lui à Pèlerin 5.

La FJKL note que la justice n'a toujours pas fait le jour sur ce crime odieux qui a bouleversé le pays tout en entier, le monde de la basoche et la communauté universitaire en particulier.

Les poursuites policières immédiatement engagées ont conduit à l'arrestation de plusieurs suspects, et le dossier a été transmis par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) le 16 septembre 2020 au Parquet près le Tribunal de Première(1<sup>re</sup>) Instance de Port-au-Prince.

Ledit dossier est transféré au Cabinet d'instruction en octobre 2020 et le juge Renord REGIS a été désigné pour instruire l'affaire. Les demandes tant au niveau national qu'international auprès de l'Exécutif pour rechercher une expertise internationale dans le but de faciliter l'enquête ont reçu un refus catégorique du gouvernement de Jovenel MOISE. Il est quand même curieux que ce soit le même pouvoir PHTK qui sollicite aujourd'hui des Nations-Unies ce qu'il avait refusé à ceux et celles qui réclament justice pour le bâtonnier Dorval. Le dossier n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'au moment de quitter la DCPJ.

La FJKL note qu'à date huit personnes sont écrouées dans le cadre de cette affaire contre quarante-quatre (44) pour l'assassinat de Jovenel Moise ; Il s'agit de :

1. Modelet Sénégeau, alias Abidy,
2. Mackender Fils-Aimé,
3. Dunès Vilpique, alias Jah,

4. Markenson Charles, alias Cobra,
5. Gerson Laurent, alias Ti Luc ou Louko,
6. Richelet Augustin,
7. Valery Dort
8. Johnny Toussaint

La FJKL note également que les personnes visées par ordonnance du Magistrat instructeur en date du 24 mai 2021 pour être citées à comparaitre telles l'ex-première dame Martine MOISE, l'ex-président du Sénat de la République Carl Murat CANTAVE, l'ex-Premier Ministre Joseph JOUTHE, l'ex-conseiller spécial du président de la République Guichard DORE, Me. Reynold GEORGES et Me. Guerdy BLAISE n'ont pu répondre aux questions du Magistrat instructeur en raison de la négligence du Commissaire du Gouvernement près le Parquet de la capitale qui, pourtant, se montre tellement zélé aujourd'hui dans le dossier de Jovenel MOISE.

La FJKL juge troublant le fait par le Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti (PNH), Monsieur Léon CHARLES, de désarmer les agents de sécurité rapprochés du Magistrat instructeur et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) de lui enlever son véhicule de fonction, ce poussant le Magistrat et tous les membres de sa famille à quitter le pays sans aucune certitude sur la date de son retour au bercail. Ceci contraste avec les moyens démesurés mis en œuvre aujourd'hui pour le dossier de Jovenel MOISE.

La FJKL considère que la multiplication des actes de la part des agents de l'exécutif pour entraver la bonne marche de l'instruction comme une volonté manifeste de l'équipe au pouvoir pour faire obstruction à la justice et priver le peuple haïtien du droit à la vérité sur ce qui s'est passé le 28 août 2020 à Pèlerin 5.

La FJKL demande au pouvoir en place de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la reprise de l'enquête avec toutes les garanties de réussite et tout le support de la coopération internationale nécessaire à l'aboutissement de l'enquête.

**Port-au-Prince, 27 août 2021**